

des millions. Ce grand désastre a imposé aux fonctionnaires de surveillance des responsabilités nouvelles et pénibles, la situation demandant un traitement soigneux et délicat. Pour préserver autant que possible l'indemnité si essentielle aux intérêts des affaires du pays et faire quand même leur devoir, il faut que ces inspecteurs exercent leur jugement et montrent de la diplomatie. Il faut se féliciter que la situation s'éclaircisse peu à peu et je pense que quand le dernier chapitre de l'histoire de cette calamité aura été écrit, on verra qu'au moins une justice approximative a été accordée à tous ceux qui étaient concernés.

La conflagration de San-Francisco a établi irréfutablement le fait qu'un sur-plus substantiel n'est pas seulement un élément de force, mais une nécessité absolue pour une compagnie qui espère participer à la fourniture de l'indemnité dont ont besoin les propriétaires de ce pays. Ces propriétaires ont eu leurs yeux ouverts et désormais je ne doute pas qu'ils demandent que les compagnies à qui ils confient leurs intérêts soient capables de démontrer leur aptitude à résister au coup que leur porte une conflagration et à payer les pertes ordinaires qui se présentent de jour en jour.

Les arguments de ceux qui, dans le

passé, ont prétendu que chaque localité ou chaque état devait supporter ses pertes occasionnées par le feu, ont échoué devant la leçon impressionnante de cette conflagration. Si leur système avait prévalu, la splendide ville de San Francisco ne se relèverait jamais de ses cendres, et sa population courageuse et énergique aurait perdu tout espoir de rétablissement.

En dépit des attaques qu'a subies le système d'inspection d'état de l'assurance, malgré les erreurs de ce système, ma foi en son efficacité est plus ferme que jamais. Les banques et les compagnies de crédit, qu'elles soient sous la surveillance de l'état ou sous celle de la fédération, font faillite de toutes parts et leurs victimes sont légion. Les avocats et autres entre les mains desquels sont placés les fonds des veuves et des orphelins sont en déficit chaque année. C'est un fait digne de remarque qu'après enquêtes sur enquêtes, faites à la demande de personnes diversement intéressées, que chaque dollar de garanties et de fonds indiqués dans les rapports publiés par les compagnies d'assurance-vie est intact. La solvabilité de ces compagnies ne peut pas être mise en doute et on s'accorde à reconnaître leur aptitude à remplir tous leurs contrats.

Tandis que l'assurance-vie a marché à

pas de géant dans ce pays au cours de ces dernières années, l'inspection d'état s'est peut-être trop occupée de la question abstraite de la solvabilité. La solvabilité absolue, sous le système actuel, a été prouvée par la tempête à laquelle ce système a dû faire face récemment; il nous reste à empêcher une répétition des malheurs qui se sont glissés dans le système pendant une période d'activité merveilleuse et de développement.

En face d'hommes à l'esprit élevé venus de toutes les parties de notre glorieux pays, homme qui représentent l'inspection d'état, j'affirme hautement ma confiance dans cette inspection et sa capacité à faire face à toutes les situations.

SI vous APPROUVEZ

la ligne de conduite du " PRIX COURANT ", abonnez-vous.

Faites-le connaître à vos amis, amenez-les à s'abonner.

Parlez-en à vos fournisseurs afin qu'ils se rendent compte de l'efficacité de sa publicité.

La Prévoyance

COMPAGNIE d'assurance de Garantie et contre les Accidents, constituée en corporation par une loi spéciale de la Législature de Québec, V Edouard VII,

Chapitre 68, est une Compagnie essentiellement Canadienne-Française, organisée sur des bases scientifiques, avec un capital de \$100,000.00 Elle offre une sécurité absolue à tous égards. Elle fait des contrats d'assurance contre la Maladie, les Accidents, le Vol diurne ou nocturne, les bris de glaces, pour couvrir la responsabilité des Patrons, ainsi que pour garantir la fidélité des employés.

Bureau Principal: 7 Place d'Armes, - - - MONTREAL.

P. BONHOMME, Gérant Général.



La Compagnie d'Assurance "CROWN LIFE"

Émet toutes sortes de polices incontestables à partir de la date de leur émission. Des prêts peuvent être obtenus après la deuxième année. Aucune restriction quant aux voyages, à l'occupation ou à la résidence. C'est maintenant le moment de vous assurer. Un délai peut signifier une perte irrémédiable du capital investi.

Directeurs pour la Province de Québec: { Lt. Col. F. C. HENSHAW, RODOLPHE FORGET, M.P.
Hon. H. B. RAINVILLE. H. MARKLAND MOLSON.

STANLEY HENDERSON, Gérant Général pour la Province de Québec.

Celui qui remet toujours au lendemain laisse toujours passer l'occasion.

Bureaux:
Chambres de la Banque Sovereign, rue St-Jacques,
MONTREAL.